Objectifs abusifs?

Par Challengeuse74

Bonjour,

Je suis depuis 2 ans salariée dans une agence d'intérim qui possède deux entités, une généraliste et une insertion (qui bénéficie donc de subventions).

La première existe depuis 10 ans, l'autre depuis 15 ans.

Lors de mon arrivée il y a 2 ans ces deux agences n'ont jamais cumulées plus de 40 intérimaires mensuels).

En quelques mois (et sur un poste de chargée de recrutement, sans responsable d'agence car absente depuis des mois et peu présente depuis 5 ans, avec beaucoup de turn over dans l'entreprise par ailleurs), je suis passée (sur les deux entités cumulées), de 12 intérimaires à 99. Puis je suis passée responsable recrutement et avec l'appui d'une chargée de recrutement nous sommes aujourd'hui à 140 intérimaires en poste.

Mon salaire brut était de 2200 euros brut au départ avec une part variable puis comme responsable recrutement à 2400 euros brut + une part variable mensuelle. A cela s'ajoute un treizième mois et un quatorzième mois sur l'atteinte d'objectifs supplémentaires.

Il y a beaucoup d'objectifs actuellement :

- déjà sur la part variable mensuelle, mon objectif est fixé à 24750 euros mensuel, mais je ne touche rien si je l'atteint. Je vais toucher 7% sur le différentiel. Par exemple si je fais 40 000 euros de marge, je touche 7% sur la différence entre 40 000 et 24750 euros. En brut.

Je dois aussi atteindre 3 autres objectifs annuels pour avoir un 14eme mois, chiffre, nombre de personnes mise en emploi, ...

Cette société qui ne s'est jamais développée pendant toutes ces années me propose désormais un poste de responsable d'agence, je passerai à 2850 euros brut mensuel et ma commission passerait de 7% à 8%. Intéressant oui, sachant que j'ai toujours surpassé mes objectifs, atteignant des primes mensuelles brutes jusqu'à 3000 euros actuellement. Soit un salaire oscillant entre 3500 et 5000 euros net mensuel. Un très beau salaire certes mais qui a permis à l'entreprise de se développer grandement.

Alors ce poste il est super, mais il y a un hic. On va me tripler mes objectifs. On me donne du personnel supplémentaire pour les atteindre. Mais .. si je fais le calcul par rapport à la marge que je dégage cette année tous les mois, il faut savoir que si les chiffres n'augmentent pas, je vais passer de primes énormes à 0 prime voir 50 euros BRUT. Je suis scandalisée. Mon salaire net va donc passer de 3500 à 5000 euros net à 2200 euros net (mon salaire de base net en somme) pour plus de responsabilités, plus de personnes à gérer et des objectifs trois fois plus élevés.

Eux me disent que je peux largement atteindre ces nouveaux objectifs avec du personnel supplémentaire et de leurs côtés, pendant qu'ils m'annoncent ce coup de grâce, ouvrent une nouvelle agence, embauchent plus de personne sur majoritairement des fonctions supports qui ne rapportent pas d'argent à l'entreprise directement. Bref je me sens porteuse de leur développement en étant concrètement laisée.

Je pense que ces objectifs sont difficilement atteignables pour plusieurs raisons :

- nous atteignons déjà un volume interimaire et un chiffre d'affaire (5 000 000 d'euros) dignes des grands, or nous sommes une petite agence, mal placée, mal connue.
- nous avons énormément de concurrents sur le bassin d'exercice (Annecy) avec très peu de candidats et la fuite des profils qualifiés liés à notre proximité avec La Suisse.
- nous allons vite nous retrouver saturer par ces deux éléments sans possibilités de se développer plus.

Ma Direction me dit que mon salaire est trop élevé. Je veux bien l'entendre mais entre supprimer 1000 euros de salaire

variable et jusqu'à 3500 euros brut de variables il y a une sacré échelle. Je me sens manipulée et trahie.

On me demandera de produire 76 000 euros de marge mensuelle. Aujourd'hui et seulement depuis 3 mois je dégage 89 000 euros. Alors oui cela me fera 3000 euros net si ça reste ainsi. Mais certaines de mes amies sont responsable d'agence et se sortent ce salaire avec seulement 60 intérimaires. J'en ai quasiment le double.

Ils souhaitent également que je développe d'autres agences, mais sans augmenter mon fixe, je toucherai seulement une part variable.

Que pensez-vous de cette situation?

A savoir qu'ils m'ont nommés officieusement responsable d'agences depuis le 01 septembre mais sans m'avoir fait signer d'avenant au contrat. Je bénéficie d'une prime de transition de 200 euros brut mensuelle pour cela. C'est officiel auprès des équipes mais c'est tout. Et je garde mes objectifs mensuels jusqu'en janvier, date de signature de mon nouveau contrat...

Merci de vos retours, cette situation me bouffe.

Par AGeorges

Bonjour Challengeuse,

Le "truc" du salaire trop élevé est un grand classique. Vos objectifs ont été fixés en fonction d'une entreprise timide et vous avez tout éclaté.

Evidemment, le 'patron' va essayer d'avoir le beurre te l'argent du beurre en bénéficiant de vos qualités et en vous rémunérant le moins possible. Struggle for life.

Vous n'êtes pas sans défense. A la base, en tant que Patron, il n'est pas anormal que ce dernier change les objectifs avec ses vues 'entreprise' MAIS :

- 1. Si vos objectifs sont inscrits dans votre contrat, alors, en fixer de nouveaux doit passer par un AVENANT et votre accord est requis. C'est là que la négociation commence.
- 2. Si aucun accord ne se dégage, allez aux Prud'hommes. Ces derniers étudieront l'avant et l'après et imposeront l'intéressement et les objectifs à l'employeur.

N'oubliez pas non plus le Principe de Peter. Vous pouvez être très à l'aise dans un boulot 'au contact' et mauvaise dans un poste qui serait presqu'intégralement de l'administration.

Dernier point, quand on a brillé dans un boulot, on peut avoir été repéré par des chasseurs de têtes ou d'autres entreprises. Ce peut être l'occasion de viser plus haut ... ailleurs. Mais attention, encore, à ce bon vieux Peter.

.....

Par Challengeuse74

Bonjour et merci de votre retour.

Dans mon contrat il est stipulé que les objectifs seront redefinis annuellement par la Direction chaque année.

Je n'ai pas de recours. Si je ne signe pas l'avenant présentant les nouveaux objectifs je peux être licenciée.

De plus, ils m'ont explicitement fait comprendre que si je refusais ces objectifs à venir, il ne me ferait pas évoluer sur le poste de responsable d'agences. Je garderai mon statut de responsable recrutement et ils mimposeront tout de même le nouveau seuil très élevé, sans augmentation de mon fixe. Je suis quelque peu coincée.